Survol des prestations ILD

Printemps 2017 ISBN : 978-1-4605-1319-4

EXAMEN DE L'ANNÉE DU RÉGIME (DU 1^{ER} JUILLET 2015 AU 30 JUIN 2016)

RAPPORT ACTUARIEL AU 30 JUIN 2016

Chaque année, l'actuaire affecté au régime présente un rapport sur la situation financière au Comité pour l'invalidité de longue durée (ILD) et consulte la politique de financement du régime pour déterminer les étapes suivantes. Comme le prévoit la politique de financement, si le régime affiche un surplus, des améliorations aux prestations peuvent être envisagées. Si le passif excède les niveaux de financement prévus, une augmentation des taux est envisagée. Le plus récent examen mené par le Comité portait sur l'année du régime terminée le 30 juin 2016.

Compte tenu du rendement inférieur des placements ainsi que l'augmentation du passif qui découle d'un nombre plus élevé de demandes approuvées, de l'augmentation du montant des prestations mensuelles et de la durée prolongée de la période visée par les demandes, une augmentation des taux est requise. Le Comité et l'actuaire conviennent qu'il est prudent d'augmenter les taux mensuels afin de s'assurer que le niveau de financement est suffisant pour verser les prestations promises.

PRIMES

15,3 milllions \$

Somme recueillie auprès des membres par l'intermédiaire de retenues sur la paie et d'autres sources.

PRESTATIONS VERSÉES ET DÉPENSES LIÉES AU RÉGIME

17,4 millions S

15,2 M\$ en prestations versées 2,2 M\$ pour les frais liés aux demandes, l'administration, les frais de placement et autres services.

Nombre de demandes

730 Les emplo

Les employés reçoivent des prestations ILD mensuelles.



AUGMENTATIONS DES TAUX REQUISES

Le nombre de demandes pour le groupe général augmente de façon constante, une tendance qui se maintient pour l'année en cours. En particulier, le nombre de demandes présentées pour les infirmières et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) est considérablement plus élevé depuis quelques années et l'est encore plus pour l'année en cours. Les augmentations de taux indiquées ci-dessous reflètent la différence dans la sinistralité pour chaque groupe.

En juillet 2017, un changement sera apporté à vos retenues sur la paie en raison de l'augmentation des taux des prestations ILD. L'exemple ci-dessous est fondé sur une prestation mensuelle nette de 2 500 \$:

Participants au régime – 19 724

Le régime ILD compte trois groupes de participants définis par des caractéristiques communes (comme la profession, le profil de risque, etc.) :

- GROUPE GÉNÉRAL Employés des ministères et organismes gouvernementaux, des districts scolaires, des hôpitaux, des corporations de la Couronne et des commissions
- INFIRMIÈRES Infirmières immatriculées dans les hôpitaux et les foyers de soins
- SCFP Ministères (SECTION LOCALE 1251), collèges communautaires (sections locales 5026 et 5017) et autres dans le cadre d'ententes de transfert.

Division	Prestation mensuelle nette	Taux en juin pour 100 \$ de prestations	Retenue salariale mensuelle	Taux en juillet par prestation de 100 \$	Retenue salariale mensuelle	Augmentation mensuelle
Groupe général	2 500,00 \$	1,84\$	46,00\$	1,88 \$	47,00\$	1,00 \$
Infirmières	2 500,00 \$	3,20 \$	80,00 \$	3,61 \$	90,25 \$	10,25 \$
SCFP (section locale 1251)	2 500,00 \$	2,64 \$	66,00\$	2,85 \$	71,25 \$	5,25 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de n'importe lesquels de ces avantages sociaux, communiquez avec un spécialiste en pensions et prestations au 1-800-561-4012 (sans frais au Canada) ou au 506-453-2296,